



Québec, le 21 juillet 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May, 1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 26 mai 2016, la députée de Taillon déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale et demandant le maintien de la couverture publique d'assurance pour la médication utilisée dans le cadre du traitement de l'infertilité.

Comme vous le savez, c'est l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS), qui est l'organisme responsable d'évaluer les médicaments pour qu'ils soient inscrits sur les listes. Dans son processus d'évaluation, l'INESSS fait appel à des médecins et des pharmaciens experts en pharmacologie et en économie de la santé qui ont le mandat d'évaluer les demandes en fonction de plusieurs critères prévus à la Loi sur l'INESSS tels que la valeur thérapeutique, la justesse du prix et le rapport entre le coût et l'efficacité de chaque médicament. Cette appréciation rigoureuse des données scientifiques permet à l'INESSS de me faire des recommandations pour l'élaboration des Listes de médicaments. Cette évaluation est une étape essentielle pour qu'un médicament soit inscrit aux listes.

Le 29 février dernier, j'ai demandé à l'INESSS de faire une réévaluation des médicaments utilisés dans le cadre de la procréation assistée. Je vous avise que j'ai accepté les recommandations de l'INESSS de maintenir l'inscription de la majorité de ces médicaments pour la mise à jour des Listes de médicaments qui est entrée en vigueur le 15 juin dernier.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

Gaétan Barrette

N/Réf. : 16-MS-00882-27